

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2025

**CRÉATION DE L'HOMICIDE ROUTIER ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE -
(N° 1354)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 15

AMENDEMENTprésenté par
M. Pauget

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« les délits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.